**AVIS D’APPEL D’OFFRES**

**Information**

|  |  |
| --- | --- |
| Date de publication :  | 6 novembre 2017  |
| Titre de l'avis :  | Système d’interphonie du PNLS |
| Type de l'avis :  | Avis d'appel d'offres  |
| Règlement (Nature du contrat) :  | Contrat de Service  |
| Quantité de biens :  | Voir les documents d'appel d'offres  |
| Date limite de réception des offres :  | 13 Novembre 2017 Au plus tard 04 hres PM, Heure légale d’Haïti |
| Région(s) de livraison :  | # 4, Rue de la Pépinière route de frères Pétion Ville  |

**Information sur l' organisme public**

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme :  | **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION****PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (MSPP/PNLS)** |
| Adresse : | #4, rue de la PépinièreRoute de frères Pétion-Ville,  |
| Contact(s) :  | Mme Prisca Jn Laurent Téléphone: 509 2811-4818Courriel : recrutementpnls@gmail.com |

**Conditions et critères d'admissibilité**

L'offre doit être présentée par un fournisseur ayant un établissement en Haïti et qui respecte les exigences fiscales (Patente à jours et Quitus).

**Description**
**Système interphonie du PNLS**

Le Programme National de Lutte contre le Sida demande aux soumissionnaires de lui faire avoir une offre pour l’installation d’un système d’interphone au niveau du bâtiment logeant la CT du PNLS.

### Activités principales

INTERPHONIE

Le présent projet sera doté d’installations d’interphonie permettant à chaque pièce et compartiment du bâtiment d’entrer en liaison phonique directe avec le Poste de Surveillance Générale à la réception. Elle sera constituée de 12 postes et les équipements ci-après tous à fournir et à mettre en œuvre dans le cadre du présent marché:

- Poste principal avec deux lignes d’entrée situé à la réception du bâtiment

* un combiné (micro-haut-parleur)
* un poussoir d’appel par poste secondaire
* une étiquette gravée indélébile de repérage par poste secondaire

-Un bloc d’alimentation et de relayages à brancher en 220 volts sur le réseau secouru et donnant la tension 12 volts nécessaire au fonctionnement des installations.

- Dans chaque pièce, y il aura un combiné et ensuite deux postes secondaires comprenant chacun: un combiné mural (micro/HP) complété par un bouton d’appel.

- Le câblage sera assuré en bus par du câble de la série téléphonique privée avec écran, à âme en cuivre de diamètre 9/10ème de millimètre au minimum.

Le câblage cheminera sous fourreau entre chaque poste secondaire et la gaine et dans la partie courants faibles dans la gaine des courants faibles (fourreaux reliant des boites à chaque niveau). Les installations seront réalisées conformément aux règles de l’art, et aux recommandations du constructeur des équipements d’interphonie.

**CONDITIONS DE MAINTENANCE ET DE GARANTIES :**

Dans le cadre des prix du marché, l'entrepreneur doit assurer la maintenance (préventive et curative) des installations pendant l’année de garantie après la réception provisoire. En plus des visites mensuelles de prévention, il doit intervenir d'urgence sur appel du PNLS 24h24.Chaque visite mensuelle fera l'objet d'un PV à signer par le responsable logistique du PNLS. Ce PV fera état de façon détaillée des anomalies constatées et des opérations effectuées.

Les opérations de dépannage ne doivent pas durer plus de 12 heures.

Le soumissionnaire devra également faire une proposition dans son offre pour la maintenance annuelle de ces installations après l’année de garantie.

**GARANTIE ET SERVICES:**

La garantie pour tous les composants de l’installation doit être de 1 an au moins. L’entrepreneur doit garantir que toutes les parties sont faciles à changer et qu’un défaut n’affecte pas les activités de l’établissement.

**FORMATION DU PERSONNEL:**

Une formation courte du logisticien est à faire par le fournisseur après la livraison. Après quoi le technicien doit être capable de fournir un diagnostic d’erreur dans l’utilisation de la documentation technique que doit remettre le fournisseur.

**PIECES DE RECHANGE :**

Fait partie de la mission de l'entrepreneur, la fourniture et le Maintien d’un stock minimum de pièces de rechange, de sécurité et d'usure en nombre suffisant pour couvrir tous les risques pouvant survenir pendant l'année de garantie.

Il revient à l’entrepreneur d'arrêter la liste précise des pièces et d’assurer la continuité du bon fonctionnement de ces installations

Une visite des lieux obligatoire est prévue le vendredi 10 novembre 2017 à partir de 10h00 am. Pour ce faire les représentants des soumissionnaires seront invités à se présenter à 9h 45 am à l’adresse susmentionnée. Toute demande d’éclaircissements sera formulée lors de la visite des lieux et il y sera répondu en une seule fois. Aucune demande d’éclaircissements ne sera acceptée par la suite.Les offres doivent être déposées sous plis cachetés au local de la Coordination Technique du Programme National de Lutte contre le Sida au plus tard le lundi 13 novembre 2017 à 4h00pm.